

<http://www.snetap-fsu.fr/Lorraine-Droit-au-redoublement-le.html>



**Lorraine : Droit au
redoublement : le SNETAP
obtient des heures de
dédoublement au LEGTA de
Chateau Salins**

Date de mise en ligne : jeudi 12 janvier 2017

- En Région -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ce mercredi 11 janvier 2017, une délégation du SNETAP emmenée par le secrétaire de la section du SNETAP du [LEGTA](#) de Chateau Salins (Frédéric Haller, ainsi que Christelle Vercruysse pour le Grand-Est et Yoann Vigner pour le Bureau National du SNETAP), était reçue par M. TRONCO (Sous Directeur à la [DGER](#) en charge des moyens, des dotations des établissements) et ses services. Il s'agissait pour les représentants des personnels de réclamer l'application du droit de l'éducation qui permet à chaque élève de terminale qui a échoué à l'examen de redoubler dans son établissement.

A Chateau Salins, ce sont deux classes qui sont concernées (term STAV et term CGEA), en effet l'accueil de 4 élèves redoublants (1 en STAV et 3 en BAC PRO CGEA) aurait du dès la rentrée, entraîner une affectation d'un complément de [DGH](#) pour assurer les dédoublements réglementaires dans ces deux classes (de 24 à 32). Mais cela n'a pas été le cas malgré nos demandes à tous les échelons (du local, régional et au national).

Nous avons donc demandé une rencontre avec le Cabinet de Stéphane LE FOLL pour réclamer l'application du droit tant celui pour les redoublants d'être accueillis que celui pour les personnels de voir les grilles horaires du référentiel respectées.

A nos arguments du respect du droit, de sécurité des élèves (dans les laboratoires), de réussite des élèves, de considération des conditions de travail, la [DGER](#) opposait DGH, fluidité du système, besoin d'une fluidité du système, problème de recrutement de personnes, contraintes de gestion, contraintes budgétaires, moyens de souplesse limités, sous service...CE N'ETAIT PAS ACCEPTABLE !

Grâce à notre détermination et parce que le droit était de notre côté, nous avons donc obtenu quelques moyens minima : 51 heures supplémentaires (si besoin des [HSA](#)) pour permettre les dédoublements en physique-chimie et en biologie écologie mais aussi 100 heures en [HSE](#) afin que les collègues de la filière BAC PRO puissent mettre en place des dédoublements nécessaires pour accompagner les élèves de terminale. C'est une première victoire tardive, incomplète certes MAIS une victoire.

Mais ce n'est qu'une première étape, car nous avons précisé à la DGER que le problème d'un manque de moyens pour accueillir les élèves redoublants se reposerait à la rentrée prochaine à Chateau Salins ou dans d'autres lycées de la région car le manque structurel de moyens entraînera les mêmes effets. Nous nous remobiliserons de nouveau alors. C'est CERTAIN !

Lorsque l'on se mobilise collectivement avec l'outil syndical, la lutte paye, c'est aussi cela que porte le SNETAP !